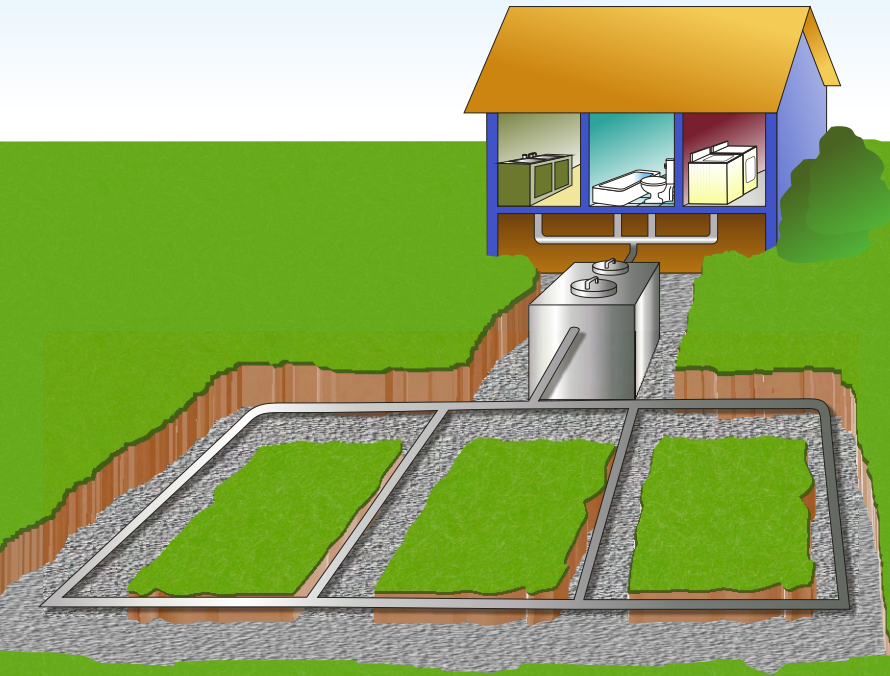


**À CONSERVER!**

# Guide sur les installations septiques à l'intention des citoyennes et des citoyens



Fonctionnement

Environnement

Consignes

Vidange



# Table des matières

## Fonctionnement

Pertinence d'un guide sur les installations septiques	5
Responsabilités de la Ville de Sherbrooke concernant les installations septiques	5
Description de l'installation septique	6
Comment fonctionne votre fosse septique?	7
Comment fonctionne l'élément épurateur?	8

## Environnement

Les micro-organismes dans la fosse : de précieux alliés!	9
Les installations septiques et leurs impacts sur les cours d'eau et les plans d'eau	10
Comment remarque-t-on si on a un problème avec son installation septique?	10

## Consignes

Consommation d'eau	11
Utilisation du terrain	11
Utilisation de certains produits	12
• Produits qui réduisent l'activité bactérienne	13
• Substances difficiles à dégrader	13
• Produits de nettoyage	13
• Additifs	13

# Table des matières (suite)

## Consignes (suite)

Précautions contre le gel	14
Désaffectation d'une fosse septique	14

## Vidange

Procédure de vidange des fosses septiques à Sherbrooke	15
• Fosse régulière avec élément épurateur	15
• Fosse de rétention (à vidange périodique)	16
Mesures à mettre en application :	
• Avant la vidange	16
• Lors de la vidange	19
• Après la vidange	19

## Trucs pour vous simplifier la vie

Dégagement permanent de la fosse septique	20
---	----

Renseignements	21
----------------	----

## Pertinence d'un guide sur les installations septiques

En 2013, on dénombre plus de 5000 installations septiques à travers l'ensemble du territoire sherbrookoïse, dont plus de la moitié dans l'arrondissement de Rock Forest—Saint-Élie—Deauville. Ce mode de gestion autonome des eaux usées peut sembler complexe pour plusieurs, tant en ce qui concerne son fonctionnement, ses impacts sur l'environnement, que la vidange de la fosse septique, dont les responsabilités sont partagées entre la Ville et le propriétaire. Afin d'être mieux outillé face à votre installation septique, consultez le présent guide qui répondra, entre autres, aux questions suivantes :

- Comment améliorer le fonctionnement de votre installation septique?
- Comment pouvez-vous contribuer à rendre le processus de vidange simple et efficace?
- Quels signes sont précurseurs d'une irrégularité?

## Responsabilités de la Ville de Sherbrooke concernant les installations septiques

Depuis près de 30 ans, les municipalités du Québec se sont vu confier par le gouvernement provincial la responsabilité d'appliquer le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22). Le cadre réglementaire vise les résidences de six chambres à coucher ou moins, ainsi que les autres usages qui :

- génèrent un débit quotidien d'eaux usées de moins de 3240 litres;
- ne sont pas raccordées à un système d'égout.

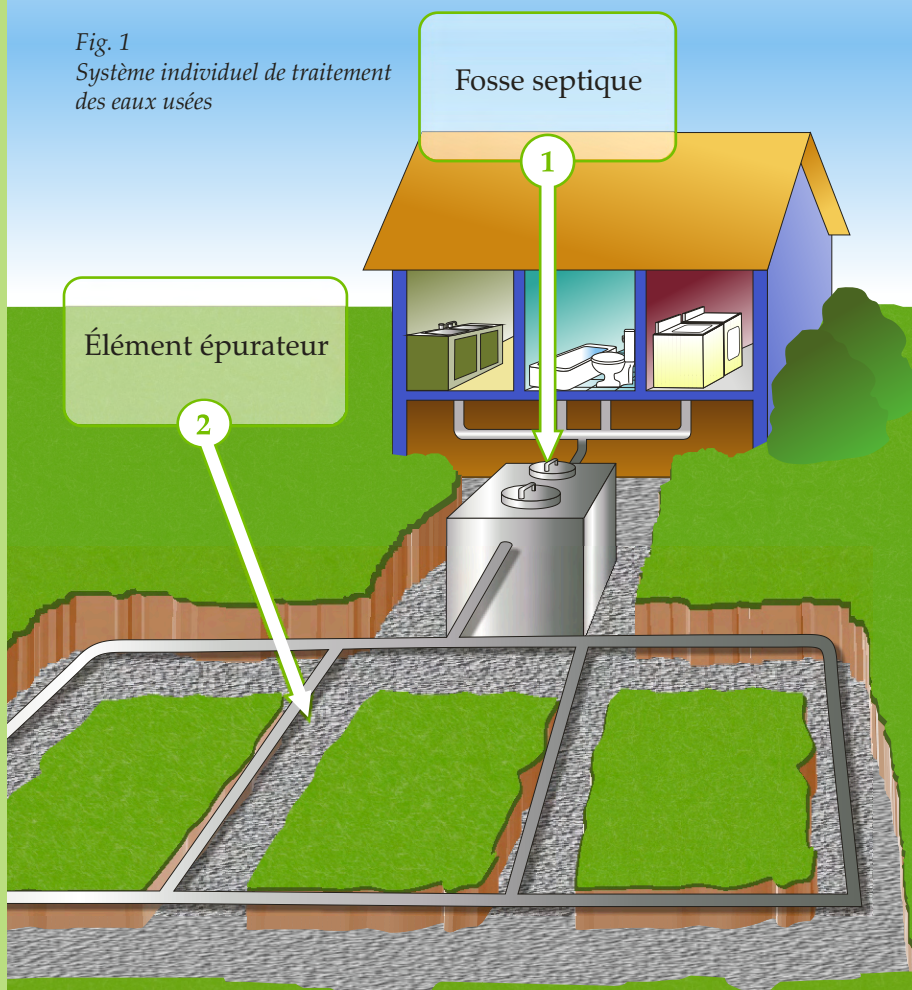
Différents aspects sont touchés par la réglementation. À titre d'exemple, notons la délivrance de permis de construction, la vidange ainsi que le contrôle des nuisances relativement aux installations septiques.

Pour respecter ses obligations, la Ville de Sherbrooke compte sur une équipe multidisciplinaire qui a pour mandat d'informer et d'assurer un soutien aux citoyennes et aux citoyens possédant une installation septique.

## Description de l'installation septique

L'installation septique de modèle standard comprend deux composantes : la fosse septique et l'élément épurateur, communément appelé champ d'épuration. Ces deux composantes forment un système individuel de traitement des eaux usées (Fig. 1).

Fig. 1  
Système individuel de traitement  
des eaux usées



## Comment fonctionne votre fosse septique?

La fosse septique est composée d'un réservoir à deux compartiments qui est enfoui dans votre terrain (Fig. 2). Le volume du réservoir dépend des besoins de chaque habitation. Le premier compartiment (compartiment 1) sert à séparer les solides et les liquides par décantation : les solides les plus lourds se déposent au fond du réservoir et forment les boues tandis qu'à la surface, l'écume et les graisses flottent. Le deuxième compartiment (compartiment 2) contient de l'eau à plus faible teneur en solides qui est évacuée vers l'élément épurateur.

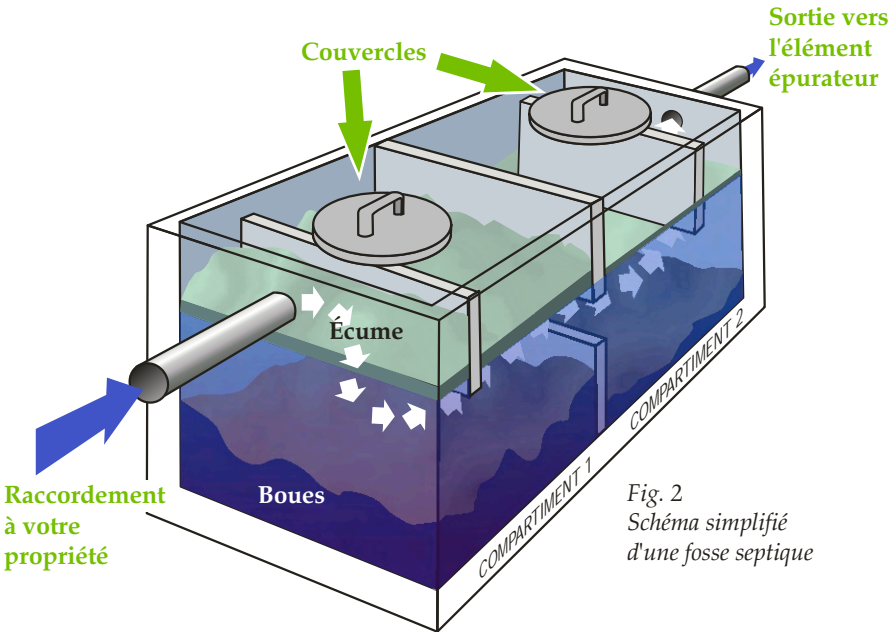


Fig. 2  
Schéma simplifié  
d'une fosse septique

Le débit d'évacuation vers l'élément épurateur varie en fonction de la quantité d'eaux usées acheminées. **En conditions normales, une fosse septique est toujours remplie de liquide.** Ainsi, chaque fois que de l'eau entre dans la fosse, une quantité de liquide ressort vers l'élément épurateur.

### Rôle de la fosse septique

Le rôle de la fosse est de retenir les boues et l'écume afin qu'elles ne colmatent pas l'élément épurateur. En vertu des réglementations provinciale et municipale, et appuyées par des études, une vidange de la fosse tous les deux ans est suffisante pour veiller au bon fonctionnement de l'élément épurateur. Toutefois, certaines consignes doivent être respectées en parallèle (voir l'onglet consignes à la page 11).

## Comment fonctionne l'élément épurateur?

À la sortie du deuxième compartiment de la fosse, les liquides s'écoulent lentement vers l'élément épurateur. Ce dernier peut être un champ d'épuration standard composé de tuyaux perforés (Fig. 3a) ou tout autre système avec un média filtrant. Cette filtration améliore le traitement dit « secondaire » ou « secondaire avancé » selon les éléments en place. L'eau est ainsi dispersée progressivement dans le sol naturel ou dans un remblai. Les micro-organismes présents dans le sol complètent la digestion des impuretés, puis l'eau purifiée s'infiltré dans les eaux souterraines.

Le choix du type d'élément épurateur dépend de différents facteurs : nature du sol, profil et superficie du terrain récepteur, nombre de chambres à coucher, etc. Une expertise est donc nécessaire avant son implantation. Ensuite, basé sur l'évaluation de l'expert, l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Sherbrooke pourra émettre un permis de construction pour la modification ou l'implantation d'une installation septique. Ce permis est délivré conformément à la réglementation provinciale en vigueur.

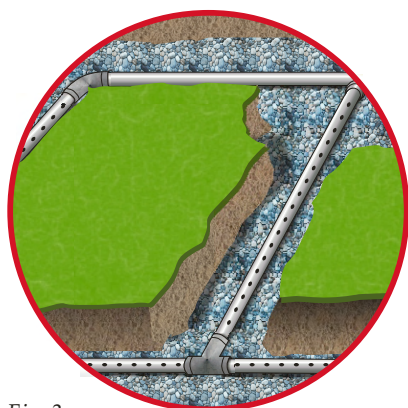


Fig. 3a  
Modèle de champ  
d'épuration standard

Toutes les fosses septiques construites depuis 2009 doivent obligatoirement être munies d'un pré-filtre. Ce dernier est situé à l'intérieur du deuxième compartiment, à la sortie des eaux usées vers l'élément épurateur (Fig. 3b). Si votre fosse contient un tel pré-filtre, pensez à le nettoyer après une vidange afin de réduire les risques de colmatage.

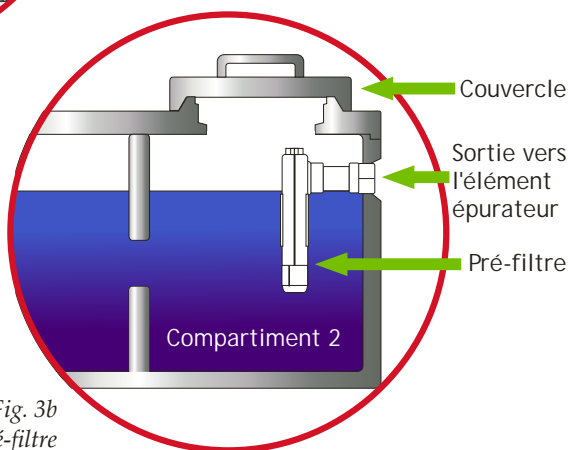


Fig. 3b  
Modèle d'une fosse avec pré-filtre

## Les micro-organismes dans la fosse : de précieux alliés!

À l'intérieur de la fosse, des micro-organismes se nourrissent de la matière organique et la décomposent, diminuant ainsi le volume des boues et de l'écume (Fig. 4). Ces micro-organismes favorisent un traitement optimal des eaux usées. Il faut donc les préserver, car leur présence est le signe d'une installation efficace.

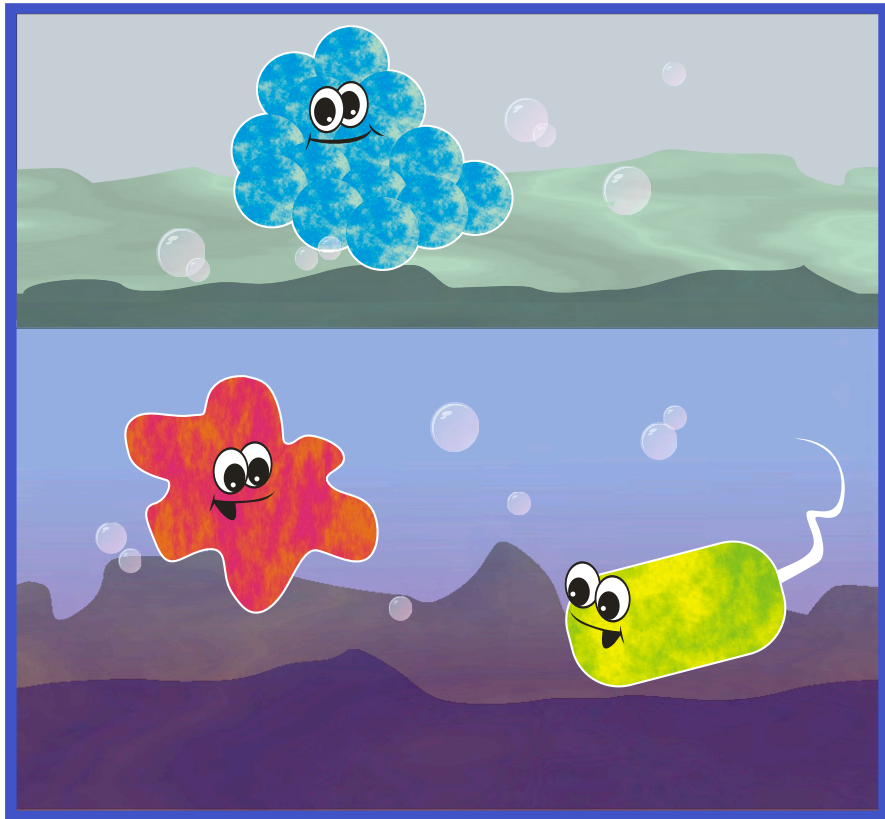


Fig. 4

*Micro-organismes présents dans la fosse septique : signe d'une installation efficace!*

### *Saviez-vous que...*

une réduction de la consommation d'eau améliore l'efficacité du traitement? En effet les eaux usées sont plus longtemps en contact avec les micro-organismes, ce qui permet une meilleure décomposition de la matière organique.

# Les installations septiques et leurs impacts sur les cours d'eau et les plans d'eau

Quand une installation septique est **défectueuse** ou **mal utilisée** (par exemple en y rejetant un excès d'eau ou des produits non recommandés), le traitement est moins efficace. Ainsi, lorsque l'élément épurateur ne fonctionne pas bien, de l'eau chargée en contaminants (ex. : le phosphore ou l'azote) est rejetée dans la nature et pollue les plans d'eau, ce qui résulte en la prolifération d'algues (ex. : cyanobactéries) et de plantes aquatiques. De plus, les rejets de coliformes fécaux dépassant les normes peuvent engendrer des risques pour la santé. Dans certains cas, des restrictions sur l'utilisation des plans d'eau sont inévitables, ce qui affecte notamment les activités récréotouristiques.

## *Saviez-vous que...*

même si votre installation septique n'est pas à proximité de cours d'eau, elle peut engendrer des impacts sur ces derniers? En effet, les fossés et les eaux souterraines qui seraient contaminés par votre installation septique rejoignent tôt ou tard les cours d'eau.

## Comment remarque-t-on si on a un problème avec son installation septique?

Différents signes peuvent indiquer un mauvais fonctionnement de votre installation septique :

- ➔ Le gazon recouvrant le champ d'épuration est exceptionnellement vert et spongieux;
- ➔ L'eau s'évacue plus lentement dans les conduites (toilette, évier, lavabo);
- ➔ Une odeur d'égout se dégage des conduites et des fossés;
- ➔ Un liquide gris ou noir apparaît à la surface de votre terrain;
- ➔ Des traces de débordement sont visibles autour des couvercles de la fosse septique;
- ➔ L'analyse de l'eau de votre puits ou de celui du voisin révèle une contamination bactérienne.



La majorité de ces points sont faciles à vérifier et il est de votre responsabilité de veiller au bon fonctionnement de votre installation septique.

# Consignes pour une installation septique efficace et respectueuse de l'environnement

Plusieurs consignes sont à respecter pour favoriser le bon fonctionnement de votre fosse septique et prolonger sa durée de vie, et ce, en respect de l'environnement.

## Consommation d'eau

**Plus on réduit la consommation d'eau, plus on augmente l'efficacité de sa fosse!**

Pensez à économiser l'eau en réparant les robinets défectueux, en privilégiant les douches aux bains, en installant un réservoir de toilette plus petit. Planifiez plusieurs cycles de lessive répartis dans la semaine plutôt que de tout faire la fin de semaine.

De plus, les eaux de surface provenant des drains de fondation, des gouttières, ainsi que l'eau de la piscine ne devraient **JAMAIS** être acheminées vers la fosse septique.

Vous avez un adoucisseur d'eau?

L'eau utilisée pour le lavage à contre-courant « backwash » de votre adoucisseur d'eau ne doit jamais être acheminée dans la fosse. Autrement, la forte concentration en minéraux peut nuire au fonctionnement de votre fosse septique.

## Utilisation du terrain

Le champ d'épuration est un élément important et fragile de votre système. Afin d'éviter sa compaction et de réduire son rôle de filtration, vous ne devez jamais circuler avec des véhicules lourds ou stationner une voiture sur le champ d'épuration. La présence de jeux d'enfants, de jardins, d'infrastructures de béton ou d'asphalte sur le champ d'épuration est à proscrire. De plus, les arbres et arbustes doivent se situer à au moins deux mètres du champ d'épuration (voir fig. 5).

Préférez plutôt du gazon ou d'autres herbacées pour prévenir l'érosion et absorber l'excédent d'eau.

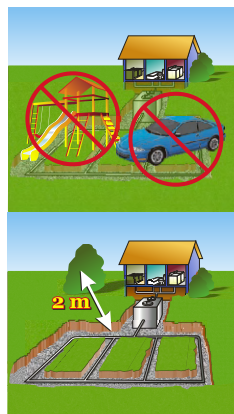


Fig. 5 Recommandations à mettre en pratique

## Utilisation de certains produits

Les produits suivants ne doivent jamais être acheminés vers la fosse septique.

### Produits qui réduisent l'activité bactérienne

- Désinfectants en grande quantité (ex. : eau de Javel)
- Eaux de lavage des adoucisseurs d'eau
- Huiles à moteur
- Médicaments périmés
- Produits chimiques pour déblocage de plomberie
- Solvants et peintures

**Note :**

**La plupart de ces produits sont acceptés gratuitement aux écocentres.**

### Substances difficiles à dégrader

- Cendres
- Cheveux
- Condoms
- Couches de bébé
- Huiles et graisses de cuisson
- Litière pour animaux
- Matières organiques en grande quantité
- Matières plastiques
- Mégots de cigarettes
- Papiers-mouchoirs, essuie-tout
- Produits de nettoyage
- Serviettes humides de nettoyage
- Serviettes sanitaires, tampons

Pour disposer de ces matières, la Ville offre plusieurs services adaptés (bacs roulants pour les collectes, écocentres). Pour plus de renseignements : [sherbrooke.ca/environnement](http://sherbrooke.ca/environnement)



## Produits qui réduisent l'activité bactérienne

En utilisant les produits de cette catégorie, vous contribuez à éliminer les micro-organismes de la fosse septique qui digèrent les boues et l'écume. Sans ces micro-organismes, il est impossible de traiter l'eau adéquatement et de rejeter une eau épurée.

## Substances difficiles à dégrader

Les substances difficiles à dégrader par les bactéries peuvent former des bouchons dans les conduites ou colmater l'élément épurateur de votre système. Ils sont donc à éviter.

Les broyeurs à déchets sont également à éviter, car ils augmentent de façon importante la quantité de matières organiques à décomposer.

## Produits de nettoyage

Les produits de nettoyage détruisent les bactéries et les virus dans la maison. Ils sont également très nuisibles pour les micro-organismes de la fosse septique et ils contiennent souvent des composés difficiles à dégrader rendant le traitement inefficace.

Pensez à réduire votre utilisation de savon et de détergent. Privilégiez l'emploi de produits biodégradables pour limiter l'accumulation de produits persistants dans l'environnement.

## Additifs

Certaines entreprises ont développé des produits (ex. : enzymes) pour améliorer l'efficacité de la fosse septique ou de l'élément épurateur. L'utilisation de ces additifs est laissée à la discrétion de chaque propriétaire.

Selon le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), l'utilisation d'additifs n'est pas nécessaire pour optimiser l'efficacité de la fosse. Dans certains cas, les enzymes ajoutées pour réduire les boues et rendre solubles les matières grasses peuvent s'attaquer aux « bonnes » bactéries et rendre les effluents toxiques. La meilleure façon d'utiliser son installation est de suivre les conseils présentés dans ce guide.

## Précautions contre le gel

La neige est un bon isolant et sa présence contribue à protéger votre champ d'épuration contre le gel. En automne, alors que cette dernière n'est pas présente, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) recommande d'épandre du paillis sur une épaisseur d'un pied ou de laisser le gazon pousser très haut sur le champ d'épuration.

À noter que de l'eau stagnante dans les conduites ou un faible débit d'eau pendant une longue période sont souvent à l'origine du gel de l'installation septique. Pour prévenir cette problématique, il est donc recommandé de faire vidanger la fosse septique si vous prévoyez vous absenter pendant une période prolongée en hiver.

Si malgré ces précautions, vous êtes aux prises avec une installation septique gelée, **n'ajoutez surtout pas** de produits dans la fosse pour remédier à la situation. Communiquez plutôt avec un spécialiste qui injectera de la vapeur dans les conduites.

## Désaffectation d'une fosse septique

Lorsque votre fosse septique doit être désaffectée, que ce soit pour installer une nouvelle fosse ou en raison d'un raccordement au réseau d'égout municipal, vous devez **OBLIGATOIREMENT** après la vidange :

- Retirer la fosse septique du sol  
ou
- remplir la fosse de gravier, de sable, de terre ou d'un matériau inerte.

Avant d'entreprendre ce type de travaux, communiquez avec un inspecteur en bâtiment de l'un des bureaux d'arrondissement (voir coordonnées en page 21).

# Procédure de vidange des fosses septiques à Sherbrooke

## Fosse régulière avec élément épurateur

Depuis 2009, la Ville de Sherbrooke procède à la vidange des fosses septiques sur son territoire selon deux secteurs : **A** et **B** (Fig. 6).

Le **secteur A** est délimité au sud par la rivière Magog, à l'est par la rivière Saint-François, au nord par le chemin des Écossais et à l'ouest par la limite municipale. Il englobe, en majeure partie l'arrondissement de Rock Forest—Saint-Élie—Deauville, tout l'arrondissement de Jacques-Cartier, ainsi qu'une petite partie de l'arrondissement de Brompton.

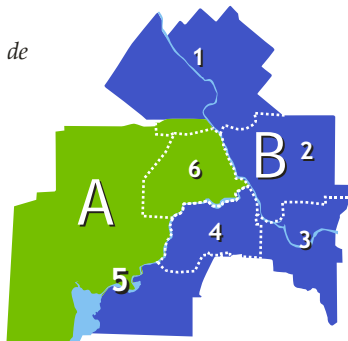
Le **secteur B** est composé des arrondissements de Brompton, de Fleurimont, de Lennoxville, du Mont-Bellevue et d'une petite partie de l'arrondissement de Rock Forest—Saint-Élie—Deauville.

Entre les mois de mai et d'octobre, les fosses du **secteur A sont vidangées les années impaires** (2009, 2011, 2013, etc.), alors que celles du **secteur B sont vidangées les années paires** (2010, 2012, 2014, etc.). La vidange d'une fosse est ainsi faite tous les deux ans. Cette pratique est conforme aux exigences réglementaires.

Un horaire de vidange est établi en début de saison pour l'ensemble des installations septiques du secteur visé. Environ, **dix jours avant la date de vidange**, le propriétaire reçoit un avis par la poste pour l'informer de décaler les accès de sa fosse septique.

**Vous avez l'obligation de dégager votre fosse pour la date indiquée.** Des frais supplémentaires pourraient vous être facturés si le camion doit retourner à une date ultérieure pour procéder à la vidange.

Fig. 6  
Répartition des secteurs de vidange sur le territoire



- Arrondissements :
1. de Brompton
  2. de Fleurimont
  3. de Lennoxville
  4. du Mont-Bellevue
  5. de Rock Forest—Saint-Élie—Deauville
  6. de Jacques-Cartier

## Fosse de rétention (à vidange périodique)

Le service de vidange offert par la Ville comprend une vidange aux deux ans, peu importe le type de fosse.

**L'année où votre secteur est visé par la vidange**, dès réception de l'avis, communiquez avec le technicien responsable de la gestion des installations septiques **si la date de vidange fixée ne vous convient pas**. Le technicien pourra ainsi convenir avec vous du meilleur moment pour la vidange. À noter que si vous avez également une fosse septique conventionnelle, cette dernière sera vidangée la même journée que la fosse de rétention.

Il est probable que votre fosse de rétention doive être vidangée plus fréquemment, ou à un moment autre qu'à la date fixée par la Ville.

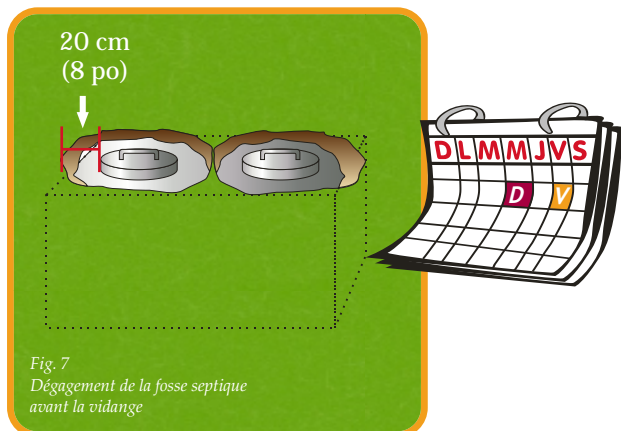
Pour toute demande de **vidange additionnelle**, communiquez directement avec l'entrepreneur responsable de la vidange sur le territoire de Sherbrooke, **au moins trois jours ouvrables avant la date de vidange souhaitée**. Vous devrez acquitter des frais occasionnés par la vidange auprès de l'entrepreneur, mais sachez que la Ville a négocié un coût préférentiel avec ce dernier.

## Procédure de vidange : Mesures à mettre en application

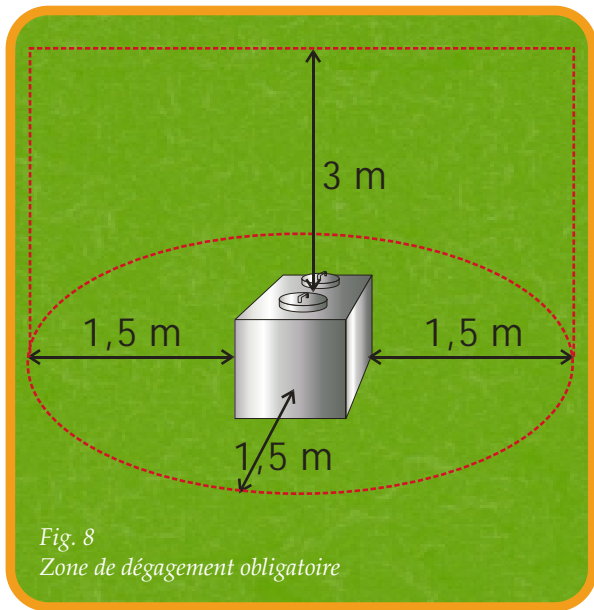
### Avant la vidange : cinq mesures à mettre en application

1. Dégager les **deux couvercles** de votre fosse, **deux jours avant la date fixée par la Ville**. Par exemple, si la vidange est prévue le vendredi, les accès doivent être dégagés le mercredi.

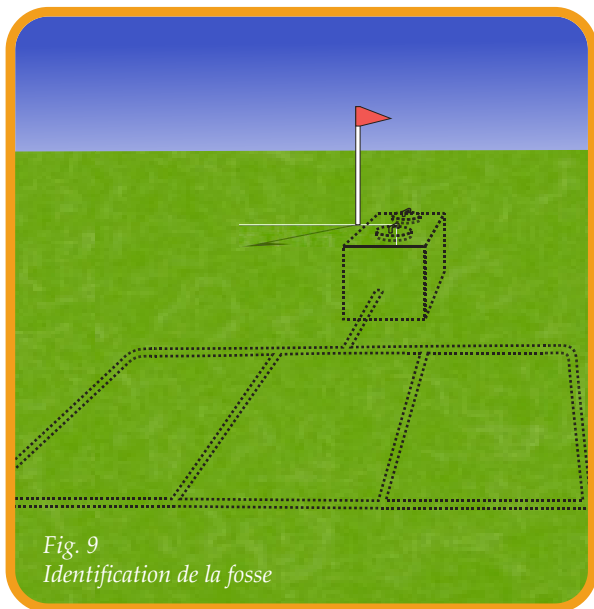
À noter qu'un **minimum de dégagement de 20 cm (8 pouces)** est requis **autour de chacun des couvercles** (Fig. 7).



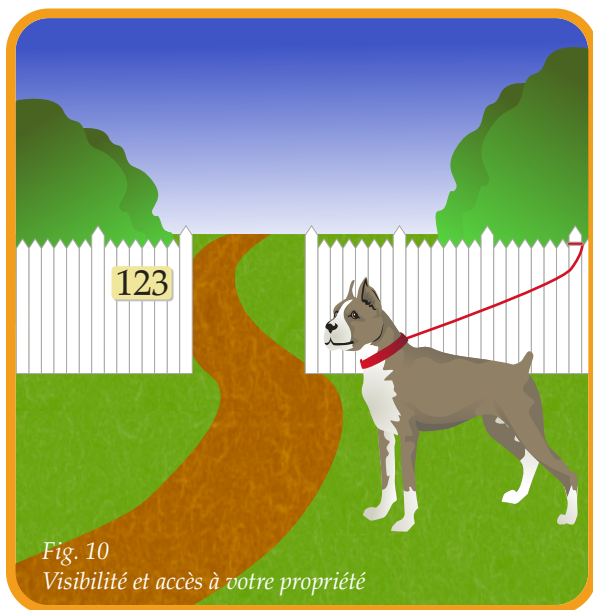
2. Vous assurer que des infrastructures (ex. : patio, structures de bois) ou des éléments décoratifs (ex. : paillis, fleurs) ne recouvrent pas votre fosse. Aucun obstacle ne doit être placé dans un rayon de 1,5 mètre autour de la fosse et de 3 mètres au-dessus de l'installation septique (Fig.8).



3. Identifier clairement l'emplacement de la fosse (ex. : en plantant un piquet) afin de faciliter le repérage de la fosse par l'entreprise responsable de la vidange (Fig. 9).



4. Vous assurer que le site est **sécuritaire et accessible** (clôture déverrouillée, animaux domestiques attachés au besoin, branches d'arbres coupées). Votre **numéro civique** doit également être **visible** à partir de la voie publique (Fig. 10).



5. Vous référer aux **spécifications du fabricant de votre installation septique** pour les directives applicables lors de la vidange. Par exemple, certains éléments épurateurs tels que les systèmes Bionest sont pourvus d'une pompe de recirculation qui doit être en mode « arrêt » lors de la vidange afin d'éviter les bris (Fig. 11).



## Lors de la vidange

Il n'est pas nécessaire que vous soyez sur place lors de la vidange de la fosse septique, à moins d'indication contraire de la Ville. En principe, la fosse sera vidangée à la date qui sera précisée au moins dix jours à l'avance.

**IMPORTANT**  
La vidange s'effectue dès  
7 h le matin.



À noter que la Ville de Sherbrooke procède SEULEMENT à la vidange de la fosse septique. Si vous disposez d'un système de traitement secondaire, l'entretien de ce dernier et sa vidange au besoin doivent être faits par le fabricant.

## Après la vidange

Une fois la vidange de la fosse septique effectuée, l'entrepreneur vous en informe par le biais d'une affichette de porte. Si vous ne l'avez pas reçue à la date prévue de la vidange, composez le **819 821-5858**.

Assurez-vous de garder le site accessible jusqu'à ce que vous ayez reçu la confirmation par l'affichette de porte.



# Trucs pour vous simplifier la vie

## Dégagement permanent de la fosse septique

Votre fosse septique doit être accessible en tout temps pour la vidange. Si le dégagement à répétition des couvercles de la fosse vous rebute, optez pour leur accessibilité en permanence. Voici des exemples d'aménagements recommandés par la Ville.

D'abord, pour les **fosses plus profondes** dans le sol, il faut au préalable installer une cheminée d'accès. Sur chaque couvercle de la fosse, placez un matériau isolant, facile à enlever pour la vidange, et aménagez une ouverture de visite au sol (Fig. 12a).

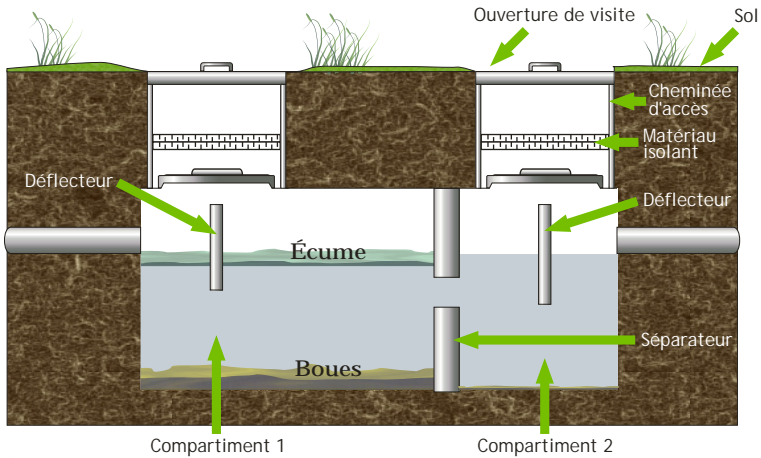


Fig. 12a

*Pour une fosse profonde, installation d'une cheminée d'accès au-dessus des couvercles*

Les couvercles de la fosse ou les couvercles ajoutés sur la cheminée d'accès pour une fosse profonde sont ensuite entourés d'un drain français pour éviter que la végétation ne limite l'accès (Fig. 12b).

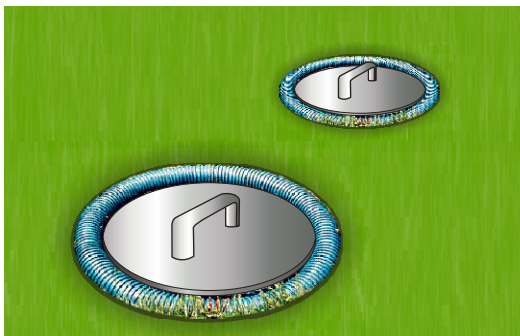


Fig. 12b : Installation de drains français autour de chaque couvercle

## Renseignements

Pour toute question, composez le **819 821-5858**.

Pour un permis de construction ou pour désaffecter une installation septique, informez-vous à l'un des bureaux suivants :

Arrondissement	Horaire	Téléphone
de Brompton	Mardi matin et jeudi matin	819 846-2757
de Fleurimont	Lundi après-midi, mardi toute la journée, mercredi après-midi et jeudi matin	819 565-9954
de Lennoxville	Lundi matin et mercredi matin	819 569-9388
de Rock Forest—Saint-Élie—Deauville	Lundi au vendredi	819 564-7444
de Jacques-Cartier et du Mont-Bellevue	Lundi au vendredi	819 821-5905

*Note : Pour ces deux arrondissements, veuillez vous adresser à la Division de l'urbanisme, des permis et de l'inspection.*

Pour signaler l'irrégularité d'une installation septique sur le territoire sherbrookoïse, communiquez avec un inspecteur en bâtiments de la Division de l'urbanisme, des permis et de l'inspection de la Ville de Sherbrooke, au **819 821-5905**.







**+** **Plus que jamais**  
à Sherbrooke,  
on fait des choix durables!



Février 2013